Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230313-DEL 2023 042-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation: 06 mars 2023

Nombre de membres:

- En exercice: 35

- Présents: 23

- Votants: 31

<u>Présents</u>: P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés: F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

<u>Délibération N° DEL – 2023 – 042 :</u> Adhésion de la Ville à la Fédération Nationale des Centres Sociaux pour le centre social Pablo Picasso

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de Grigny de développer une politique sociale favorisant le départ des familles en vacances, en groupe ou en autonomie,

Considérant l'intérêt des appels à projet proposés par la Fédération Nationale des Centres sociaux, ouvrant à ses adhérents la possibilité de bénéficier des chèques vacances facilitant la participation des familles aux projets de départ en vacances, telle qu'annexée à la présente délibération,

Considérant que l'adhésion est gratuite,

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230313-DEL_2023_042-DE

Vu l'examen de ce dossier par la commission Vie de quartier, Vie associative et citoyenneté

Délibère et:

Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier d'adhésion de reconnaissance gestion institutionnelle avec la Fédération Nationale des Centres Sociaux, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le Transmis en Préfecture le

2 3 MARS 2023

2 2 MARS 2023